

2 Plaidoyer pour un service international

3 Civilistes à l'école: des expériences positives

4 Éducation contre le changement climatique

6 Une autre approche de l'agriculture

L'admission? À tout moment!

La commission de la politique de sécurité du Conseil national (CPS-CN) a refusé de restreindre les conditions d'admission au service civil. Ceci après que le Conseil fédéral ait été sommé de présenter les possibilités concrètes pour de telles restrictions. La nouvelle loi sur le service civil sera probablement débattue en mai au Conseil national.



A l'avenir les recrues pourront encore déposer une demande d'admission au service civil. Image: DDPS

Ce fut un choc pour toutes les personnes sensibles au service civil: en novembre dernier la CPS du Conseil national supprimait non seulement le domaine d'affectation «écoles» de la nouvelle loi sur le service civil (voir l'article en page 3), mais exigeait aussi à travers des propositions une restriction de l'admission. Les recrues et les soldats ne devraient plus pouvoir déposer en tout temps une demande d'admission au service civil, mais seulement à des moments précis. Cela afin de correspondre aux revendications de

l'initiative parlementaire «Pour un service civil, et non un libre-service» déposée par Edi Engelberger (PLR).

L'engagement décisif de CIVIVA

Le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, en charge du dossier, présentait le 27 janvier les propositions débattues. Une large majorité (15 à 7) de la commission a décidé, après de longues discussions, de ne pas compliquer l'accès au service civil dans la nouvelle loi.

Ce résultat réjouissant a en partie été rendu possible grâce aux discussions menées par CIVIVA avec plusieurs membres de la commission. Le comité de la fédération a en effet informé les parlementaires des conséquences potentielles d'une telle restriction ainsi que les problèmes constitutionnels qui lui seraient liés. Même si l'UDC fera sûrement une proposition de restriction de l'admission lors du débat au plénum, l'idée a peu de chances de réussite étant donné que la majorité des parlementaires des autres partis soutiennent le service civil.

Il reste beaucoup à faire

L'engagement de civilistes dans les écoles ne fait pas partie de la proposition de loi présentée par la majorité de la commission. L'article sera néanmoins amené dans la discussion au plénum en mai par une forte minorité. CIVIVA va s'engager fortement afin que le domaine d'affectation «écoles» figure dans la nouvelle loi sur le service civil. Le modèle d'école intégrée que nous connaissons a besoin de soutien, le service civil est attractif et a ainsi besoin de nouvelles places d'affectation.

La fédération informera les conseillères et les conseillers nationaux des points suivants: les civilistes ne remplaceront aucunement les enseignants, les écoles décideront elles mêmes de l'engagement ou non de civilistes et les possibilités sont nombreuses dans les écoles pour des engagements à temps plein.

CIVIVA est convaincue qu'une majorité du Conseil national verra la nécessité que représente l'ouverture d'un nouveau domaine d'affectation.

Samuel Steiner, secrétaire général CIVIVA

Editorial

Plaidoyer pour un service civil international



Maurus Achermann, membre du comité, coordinateur chez SCI Suisse

Que faire face aux attentats, aux guerres et aux réfugiés qui marquent notre époque? C'est une question essentielle, qui préoccupe aussi CIVIVA. L'armement et le repli sur soi ne sont

pas des réponses adéquates. Il faut, bien au contraire, un dialogue et une société civile mondiale plus soudée.

Nos institutions nationales helvétiques ne contribuent guère à la prévention des conflits. Pourtant, même si sa première fonction est la protection des citoyens du pays, l'armée suisse ne peut pas complètement éviter d'être mêlée aux conflits internationaux. Dans les faits, elle se contente de cultiver l'ennemi et de cimenter une identité nationale. Le service civil propose une autre logique: se détacher de la figure de l'ennemi et mener un travail utile à la communauté.

Toutefois, l'institution reste fortement ancrée à un contexte et une organisation nationale dans lesquels l'interculturalité n'est pas favorisée. La définition de la société civile reste étroitement liée la nationalité et la dimension transfrontalière n'est par conséquent que peu encouragée.

Depuis la fin de la 1ère guerre mondiale, il existe pourtant un service civil international volontaire, le Service Civil International (SCI), grâce à l'initiative du Suisse Pierre Cérésole. Le SCI a réussi à créer un important réseau international et réalise, chaque année, plus de 1000 chantiers de volontariat à travers le monde. Par exemple des camps de vacances pour enfants de demandeurs d'asile ou des projets de protection de l'environnement, entièrement menés par des volontaires de tous pays. Il serait vraiment souhaitable de que tels engagements interculturels, en Suisse comme à l'étranger, soient rendus possibles dans le cadre du service civil. Pour cela, il faut une volonté politique claire et active pour la promotion de la paix.

Devenez membre!

CIVIVA réclame le maintien et le développement du service civil.

CIVIVA exige de bonnes conditions d'engagements pour les civilistes.

CIVIVA conjugue toutes les forces qui soutiennent le service civil.

CIVIVA est soutenue par un large éventail politique – car le service civil est un enjeu qui concerne tout le monde.

Toutes les organisations, établissements et personnes privées qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenus en tant que membres de CIVIVA.

Plus d'informations: www.civiva.ch
 Contact: CIVIVA, Maison internationale des associations, 17 rue des Savoises, 1205 Genève,
 Mail: secretariat@civiva.ch
 Twitter: [@servicivilCH](https://twitter.com/servicivilCH)
 Compte pour les dons: CCP 85-594763-0



Contact

Genève: CIVIVA, Maison internationale des associations, 17 rue des Savoises, 1205 Genève; Tél. 076 615 77 73; www.civiva.ch; Mail: secretariat@civiva.ch

Bellinzona: Centro per la nonviolenza della Svizzera italiana (CNSI), Vicolo Von Mentlen 1, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona; Tél. 091 825 45 77; www.nonviolenza.ch; Mail: info@nonviolenza.ch

Zurich: Soirées de conseils et soutien de CIVIVA, Gartenhofstrasse 7, 8036 Zürich, régulièrement les mercredis à 19h, dates et détails sous www.civiva.ch/2/conseil

Berne: Daniel Costantino, Haslerstrasse 21, 3008 Bern; www.armymuffel.ch; Tél. 077 459 49 36; Mail: info@armymuffel.ch

Bâle: Consulats chez Bruno (061 411 26 19) et Piet (079 563 04 44)

Impressum

«Le Monde Civil» numéro de Mars 2015; 18ème édition; paraît 4 fois par an

Abonnement annuel Fr. 25.-
 Pour les membres de CIVIVA l'abonnement est inclus dans la cotisation. Paiement de l'abonnement: CCP 85-594763-0, mention «Abo»

Editeur: CIVIVA, Case postale 9777, 8004 Zurich

Distribution: Le Monde Civil, Zurich, redaction@civiva.ch

Rédaction: Samuel Steiner, Ilias Panchard, Lukas Leuzinger, Piet Dörflinger, Alois Vontobel

Contributions: Oskar Hnatek, Maurus Achermann

Traduction: Louis Honegger, Gérard Duc, François Mercier, Gaétan Morel

Tirage: 2000 ex.

Impression: Ropress, Zürich. Imprimé avec de l'énergie provenant de sources renouvelables et sans incidence sur le climat

Soulager, pas remplacer

La Commission de politique de sécurité du Conseil national s'oppose au travail des civilistes dans les écoles. Elle craint qu'ils ne remplacent les enseignants. Les écoles employant déjà des civilistes rejettent cette crainte. Les civilistes ne peuvent être des enseignants de substitution – ils favorisent quand même les performances des élèves.

La Commission de politique de sécurité du Conseil national ne veut pas de civilistes dans les écoles. Elle s'est exprimée contre la proposition du Conseil fédéral voulant inclure l'éducation comme nouveau domaine d'affectation dans la loi sur le service civil. Les parlementaires craignent que les civilistes ne remplacent les enseignants, selon un communiqué de presse publié en novembre dernier. La loi sera discutée en mai au Conseil national.

«Ça me fait parfois sourire quand j'entends de telles craintes», explique Martin Gross, membre de la direction de l'école secondaire de Wädenswil, dans le canton de Zurich. «Je suggère aux conseillers nationaux de visiter une fois notre établissement.»

Des tâches variées

Ils pourraient y voir un jeune homme qui soutient les enseignants de nombreuses manières. Un civiliste effectue en ce moment une affectation dans cette école. Actuellement, il travaille dans six classes différentes, aide le personnel enseignant et prend particulièrement en charge les élèves nécessitant un encadrement supplémentaire.

«C'est pour moi un grand soulagement d'avoir quelqu'un que je peux employer selon les besoins,» assure Martin Gross. Cela fait quatre ans que Wädenswil accueille des civilistes. Selon Martin Gross, les expériences sont très positives. «Je n'aimerais pas être privé de civilistes.»

Les expériences à l'école primaire Tackler-Dorf à Uster sont aussi positives. Elle a accueilli son premier civiliste en février 2014. Et elle n'a pas regretté sa décision, à en croire la directrice de l'école, Christine Walter. «Nos attentes ont été largement dépassées.»

Comme à Wädenswil, le civiliste est avant tout employé comme un soutien au corps enseignant, en particulier dans les classes «chargées». C'est le cas avec des enfants d'origine étrangère qui viennent d'arriver en Suisse et nécessitent par conséquent un soutien renforcé. Par ailleurs, il travaille aussi à la crèche, où il aide lors des repas de midi.

Selon Christine Walter, il est important qu'une relation se développe avec les élèves. Aux yeux de la directrice, les enseignants et les parents se réjouissent du soutien apporté par le civiliste. «Et les élèves s'extasient aussi devant lui,» ajoute-t-elle.



Un civiliste pendant une leçon de gymnastique avec des enfants du jardin d'enfants. Photo: P. Dietiker

Les affectations de civilistes dans les écoles ne sont actuellement possibles qu'en nombres limités et uniquement si elles contribuent à améliorer la situation pour les enfants ayant besoin d'un encadrement supplémentaire. Avec la révision de la loi, le Conseil fédéral souhaite abolir cette restriction. A Lucerne, l'école primaire de Rothenburg a été l'une des premières à recourir à des civilistes. Son service de psychologues scolaires s'appuie depuis cinq ans sur des civilistes. Le personnel enseignant décide lui-même si un civiliste doit s'occuper de certains élèves ou s'il fournit un soutien collectif au sein d'une classe, selon le psychologue scolaire et directeur de l'école, Lothar Steinke.

«Gardes-frontières pédagogiques»

L'éducation pourrait aussi fonctionner sans civilistes, comme l'expliquent les écoles contactées. Cependant, il y aurait moins de capacités à disposition pour l'encadrement et les enseignants devraient par exemple s'occuper seuls des élèves difficiles. Cela nuirait en fin de compte à l'ensemble de la classe, selon Martin Gross. «Au fond, c'est

une question de qualité», déclare-t-il. Aux yeux de Lothar Steinke, le soutien aux enfants difficiles est aussi dans l'intérêt de la société. Si l'on peut éviter qu'un élève n'emprunte une mauvaise voie, cela augmente la sécurité du pays. Les élus en charge de la politique de sécurité devraient prendre cet aspect en considération. «Les civilistes en milieu scolaire sont des gardes-frontières pédagogiques, ils rendent la Suisse plus paisible et plus sûre.»

Lothar Steinke souligne encore un autre aspect: grâce au service civil, certains jeunes découvrent leur intérêt pour la pédagogie. C'est ainsi que deux anciens civilistes de l'école de Rothenburg se forment désormais au métier d'enseignant à la Haute Ecole pédagogique (HEP). Et le civiliste qui effectue en ce moment son affectation à l'école Tackler-Dorf à Uster souhaite lui aussi s'inscrire à la HEP par la suite.

Même si les civilistes ne peuvent ni ne doivent remplacer les enseignants, leur engagement peut contribuer indirectement à pallier la pénurie d'enseignants.

Éducation contre le changement climatique

Le Nicaragua est un des pays les plus concernés par le changement climatique global. Le genevois Oskar Hnatek a travaillé neuf mois comme civiliste dans l'organisation FUNDAR. Cet organisation s'adresse à ceux qui seront plus affectés par les conséquences du changement climatique, comme il explique dans son compte rendu.

Lorsque je me suis retrouvé face au recrutement militaire, ma décision était limpide: je devais devenir civiliste. Les raisons pour lesquelles j'étais moralement indisposé à adhérer à l'institution et accomplir le service militaire provenaient principalement de mes valeurs de pacifisme et de respect de l'environnement. Il était évident que je devais être recruté pour agir en faveur de problématiques actuelles et réelles et non en se préparant à une invasion virtuelle d'ennemis hypothétiques.

A la suite de ma première affectation, j'ai entrepris une formation universitaire. A l'Université de Lausanne, mes études dans la Faculté des Géosciences et de l'Environnement se sont conclues par un travail de recherche sur les effets du changement de gouvernance du lac Chilika sur les coopératives traditionnelles de pêcheurs dans l'Etat indien d'Odisha. Après l'obtention d'un Master en Etudes du Développement, je me suis mis en quête d'un établissement pouvant m'offrir la possibilité d'élargir mes connaissances sur la gestion des problématiques environnementales dans les pays du Sud.

Par le biais des moteurs de recherche du service civil, j'ai pris connaissance du travail d'Eirene Suisse. Cette organisation oeuvre en faveur de la promotion de la paix et du respect des droits humains et, contrairement à d'autres organisations de coopération, ne soutient pas les organisations partenaires locales par l'envoi d'argent, mais par l'envoi de personnes. FUNDAR (Fundación de los Amigos del Rio San Juan) au Nicaragua figure parmi les organisations partenaires d'Eirene Suisse et agit dans le domaine de la préservation de l'environnement.

Scénarios climatiques alarmants

L'Amérique Centrale est une région hautement concernée par le changement climatique global et le Nicaragua, un des pays les plus pauvres de la région, doit conjuguer son développement avec des scénarios climatiques alarmants. D'après les prévisions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le Nicaragua verra une augmentation de ses températures moyennes annuelles sur l'ensemble de son territoire supérieure à 3°C et une diminution de plus de 35 pour cent de ses précipitations avant la fin du siècle. Comme la distri-



Oskar Hnatek donne une présentation sur les ressources naturelles dans un collège. Photo: FUNDAR

bution démographique du Nicaragua montre qu'une majorité de sa population a moins de 24 ans, la sensibilisation aux services écologiques de la nature représente un levier intéressant pour stimuler la préservation de l'environnement et maintenir au mieux les conditions de vie de cette génération qui devra s'adapter à des changements considérables de son environnement naturel.

FUNDAR est une organisation non gouvernementale nicaraguayenne soutenue par des fonds internationaux et européens, répartie en quatre sièges régionaux. L'organisation vise à conserver l'environnement par le biais de projets développés au sein de et en collaboration avec les communautés rurales.

Présentations dans les écoles

Entre juin 2014 et février 2015, j'ai accompli mon affectation de civiliste dans cette organisation pour le compte du siège Occidentale, dans la ville départementale de León. J'ai donné des présentations sur différentes thématiques environnementales à des classes d'une quarantaine d'élèves dans les écoles et d'une trentaine d'étudiants dans les collèges de León, s'inscrivant dans

une série plus large de présentations, adaptées à l'âge et au niveau de connaissance des classes auxquelles je m'adresse. Par ailleurs, j'ai effectué le suivi de projets d'apiculture et de viviers de tortue marine, respectivement dans des communautés rurales sylvestres et côtières. Ces projets visent à encourager la conservation de l'environnement et la préservation des ressources naturelles en soutenant les communautés par l'apport du matériel nécessaire à la réalisation d'activités respectueuses de l'environnement et représentant une source de revenu alternatif.

Cette expérience a correspondu à mes attentes. Je voulais me familiariser avec le fonctionnement et l'articulation d'organisations intégrées dans le domaine de la coopération au développement. Cette affectation m'a ouvert les portes d'une ONG au Nord et au Sud au sein desquelles j'ai simultanément oeuvré, appréhendant mieux de ce fait leurs particularités et leurs ressemblances. Par le biais de cette expérience, j'ai aussi pu affiner ma connaissance du réseautage complexe des acteurs locaux, régionaux et internationaux intégrés dans des projets de coopération.

Brèves

Salatic peut retarder son affectation

Les footballeurs professionnels admis au service civil doivent accomplir leur service - ils obtiennent par contre plus de temps. C'est ce qu'a décidé le Tribunal Administratif Fédéral mi-décembre. D'après le «Blick», il s'agissait d'un jugement portant sur Veroljub Salatic (à l'époque joueur au GC, aujourd'hui au FC Sion). L'organe d'exécution avait assigné pour l'année 2015 une affectation longue de 232 jours à ce jeune homme de 29 ans. Salatic a porté plainte contre cette décision. Dans son argumentation, il a expliqué qu'une absence prolongée risquait de lui coûter sa position dans l'équipe. Le Tribunal lui a donné raison sur ce point et a décidé qu'il pouvait faire sa longue affectation plus tard. Par contre, il doit accepter des affectations courtes.

La raison pour laquelle Salatic fait du service civil est, elle aussi, intéressante: «Je suis arrivé dans ma première équipe au GC à 18 ans à peine. Et depuis lors, on a répété: «Vero ne peut faire du service militaire, il doit s'entraîner», a-t-il expliqué. Si on peut appeler ça un conflit de conscience... (red)

Pas de service civil long

Le Tribunal Administratif Fédéral a encore rendu en décembre un autre jugement sur le service civil: un jeune homme, qui était en service militaire long, aurait pu, après sa mutation au service civil, faire celui-ci en une fois. C'est ce qu'avait décidé l'organe d'affectation en se basant sur l'ordonnance sur le service civil.

Le Tribunal Administratif Fédéral est cependant d'un autre avis: l'ordonnance contredit la loi sur le service civil. Celle-ci stipule explicitement que «Le service civil est accompli en une ou plusieurs affectations.» Ainsi, personne ne peut être forcé de faire son service civil en une fois - même pas un ancien militaire en service long.

L'organe d'affectation a réagi à ce jugement et il laisse au civiliste la liberté de diviser son service civil en autant d'affectations qu'il le souhaite. D'après l'autorité, ce changement de pratique profite à environ 200 civilistes qui peuvent maintenant organiser leur service de manière aussi flexible que tous les autres. (red)

Changement au secrétariat

À la fin du mois de janvier, Jérémie Juvet, qui gérait les activités du Secrétariat en Suisse Romande, a mis fin à son mandat pour la Fédération du service civil. Il s'envole pour l'Inde où il effectuera un stage à l'Ambassade de la Suisse. Son successeur est Ilias Panchard, qui vit dans la région de Lausanne et travaille dans le milieu associatif. Il est également co-Président des Jeunes Verts.

CIVIVA souhaite le meilleur à Jérémie Juvet et le remercie pour son travail très engagé et constant de ces dernières années. Dans un futur proche, il viendra renforcer le Comité.

Ilias Panchard continuera à offrir une forte présence médiatique en Suisse romande et il entretiendra le réseau politique. Il cherchera également de nouveaux membres et sera actif à la rédaction du journal Le Monde Civil. Le Comité et l'équipe se réjouissent de cette nouvelle collaboration et de ce nouvel-élan pour la Suisse Romande. (red)

Nouvelles de l'organe d'exécution du service civil (ZIVI)**Places à pourvoir, E-ZIVI prend la relève**

Les établissements d'affectation indiquent le nombre de civilistes dont ils ont besoin dans le système d'information sur les affectations, bientôt remplacé par E-ZIVI. Ce portail de prestations offre de nouvelles possibilités, y compris dans la mise à jour des places à pourvoir.

Le nombre de civilistes dont un établissement a besoin peut varier selon les saisons. Au moment de la reconnaissance, l'organe d'exécution détermine combien de civilistes peuvent travailler simultanément dans l'établissement. Cette limitation est une des mesures visant à maintenir l'influence des affectations de service civil sur le marché du travail à un faible niveau. Actuellement, les établissements d'affectation saisissent dans le système d'information sur les affectations (SIA) le nombre de civilistes dont ils ont besoin, qui peut se situer par moments en-dessous du maximum. La qualité des résultats de recherche obtenus par les civilistes en quête d'une place d'affectation dépend du fait que les établissements tiennent leurs données à jour: sinon, le système propose des places d'affectation qui ne sont pas à pourvoir.

Le SIA a été remanié pour la dernière fois en août 2012. Depuis, la part des établissements qui mettent à jour les places à pourvoir est passée de 22% à 55%. Les fonctions

disponibles dans le SIA seront reprises dans le nouveau portail de prestations. Un masque de saisie amélioré et plus clair rendra la tâche encore plus simple. L'organe d'exécution espère ainsi pousser davantage d'établissements à faire une mise à jour régulière. Si la recherche des places d'affectation peut se faire sans inscription, les établissements d'affectation doivent s'inscrire à E-ZIVI pour mettre à jour leurs besoins par voie électronique.

Décisions par voie électronique

E-ZIVI permet à l'organe d'exécution de notifier des décisions par voie électronique. L'utilisation de cette prestation est facultative. Les personnes qui choisissent d'en bénéficier n'ont plus à retirer des lettres recommandées à la poste. Pour le reste, la manière de procéder est la même: les documents transférés doivent être réceptionnés activement dans E-ZIVI, comme quand le facteur se présente à domicile. Le moment



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Vollzugsstelle für den Zivildienst ZIVI
Organe d'exécution du service civil ZIVI
Organo d'esecuzione del servizio civile ZIVI

Il vaut de toute façon la peine de s'inscrire: E-ZIVI donne aux établissements une vue d'ensemble de toutes les affectations et leur permet de remplir les formules de déclaration en ligne. Fini, la paperasserie... Ce gain de temps profite aussi aux civilistes, puisque les questionnaires APG sont établis plus rapidement. Les civilistes et les établissements recevront toutes les informations importantes sur E-ZIVI - et sur l'inscription - au cours des prochaines semaines, par la poste. (ZIVI)

du téléchargement est déterminant, puisqu'il marque le début de certains délais, comme par exemple le délai de recours. Comme pense-bête, E-ZIVI envoie un courriel. Les documents doivent être téléchargés dans les sept jours, durée du délai de garde de la poste. Comme pour les lettres recommandées, un document qui n'a pas été téléchargé est automatiquement considéré comme reçu à la fin du délai. (ZIVI)

Question au Docteur Civiva

Il y a 5 ans, j'ai été admis au service civil. Je me sens vite dépassé dans ma vie privée et professionnelle et j'ai de grandes peines à garder ma place de travail. Les dernières affectations ont été pour moi difficiles à gérer car je ne supporte pas les nouvelles situations. Lors du recrutement, le médecin m'avait diagnostiqué comme inapte au service militaire mais m'avait malgré tout jugé apte pour que je puisse être admis au service civil. Est-ce que je peux encore faire valoir mon inaptitude afin de ne plus devoir accomplir mon service civil?

Les militaires et les civilistes sont toujours traités de manière fortement inégale. Alors que chaque soldat peut à tout moment, au moindre problème se faire réformer, les civilistes doivent à tout prix effectuer la totalité de leurs jours de service. Selon la pratique actuelle, un civiliste doit être déclaré au minimum 70 pour cent invalide ou avoir le droit à une rente avant qu'une annulation du service ne puisse être discutée. Ici, la politique va ouvertement à l'encontre du droit.

Malgré tout il pourrait y avoir une issue pour toi: tu pourrais clarifier ta situation et déterminer quelles sont tes chances d'obtenir une rente AI. Mais personne ne peut certifier que par ce fait ta place de travail ne soit compromise.

Une autre voie possible serait qu'un psychiatre établisse un diagnostic détaillé et que tu t'entretiennes ensuite personnellement avec ton centre régional du service civil. Ton ou ta responsable devrait chercher des solutions et t'aider à rédiger une demande de dérogation. Tu devras ensuite envoyer cette demande au centre régional.

Si tu n'obtiens pas assez de soutiens, tu peux bien entendu déposer toi même une demande à tout moment. Si celle-ci est refusée, tu as la possibilité de déposer une plainte dans les 30 jours au Tribunal administratif fédéral. Ce processus se fait par écrit et est gratuit. Il doit cependant être préparé soigneusement pour être accepté.

Piet Dörfliinger

Tu as des questions sur le service civil ou concernant ton affectation? Ecris à: docteur@civiva.ch
Tu trouveras davantage de conseils sous www.civiva.ch/2/conseil

Carte Blanche

Découvrir une autre approche de l'agriculture

Beaucoup de personnes ne se rendent plus compte du sens même de l'alimentation. Nous devons plus respecter la nature et, de cette façon, il devient possible de développer un rapport différent à cette dernière, écrit Armin Capaul.

Il y a quelques temps, j'avais un civiliste moniteur de fitness dans notre ferme à Perrefitte. Je lui demanda de rassembler la fenaison derrière l'autochargeuse.

Peu après il se mit à transpirer et à tirer de plus en plus la langue. Le lendemain il s'assit courbaturé à la table du petit-déjeuner et nous dit: «Je fais des entraînements de fitness tous les jours, mais après une heure de râteau je suis déjà crevé». Beaucoup de personnes s'entraînent énormément sans toutefois s'occuper des muscles dont ils ont besoin.

Nous avons des civilistes depuis la création du service civil. Ils remettent des clôtures en état, ramassent les branches mortes dans la forêt et s'occupent de celles qui vont bientôt tomber. Il y a peu de temps, ils m'ont aussi aidé à construire une cabane en paille.

Le travail plaît à la plupart d'entre eux. Certains se plaignent de la dureté du travail ou du faible réseau mobile. Oui, ici il faut mettre la main à la pâte. La personne qui travaille simplement par obligation ne tirera pas grand chose de son engagement. Au service civil, le principe est de s'engager pour quelque chose et de suivre des consignes pendant une courte période de temps. Celui qui le comprend se réjouit quand, le soir venu, il voit qu'il a accompli quelque chose.

Les civilistes peuvent aussi découvrir une approche différente de l'agriculture. Nous élevons des porcs, des moutons, des chèvres, des poules, des vaches et des ânes, nous avons des arbres fruitiers et pleins d'autres choses – mais toujours en petit nombre. La Confédération encourage les industries spécialisées, celles qui font de la production animale avec 100 vaches et plus. Privilégier ce type d'activité revient à considérer la terre uniquement sous l'angle de la productivité. Nous travaillons notre terre avec plus de respect et développons un rapport différent au sol.

J'ai grandi dans la ville de Zurich. Pendant les vacances, j'allais dans le service civil d'aide aux agriculteurs, où j'ai découvert ma joie à travailler la terre. Depuis 1996 mon

épouse et moi possédons notre propre ferme dans le Jura bernois. Notre but est de produire nous mêmes le plus possible de nourriture. Beaucoup de personnes ne se rendent plus compte du sens même de l'alimentation. Les étagères des grands distributeurs sont toujours remplies et il n'est pas nécessaire de se soucier de l'origine des produits. Chez nous les civilistes comprennent comment les aliments sont produits.

Je constate aussi, non seulement chez les civilistes mais aussi dans la société, une prise de conscience. Les personnes respectent plus la nature. Je le remarque aussi avec l'initiative pour les vaches à cornes que je viens de lancer. L'initiative demande que la Confédération soutienne financièrement les paysans qui renoncent à couper les cornes de leurs vaches, comme c'est hélas le cas usuellement.

Pour moi, les cornes appartiennent aux vaches. Sans cornes, le crâne se déforme et les animaux développent une douleur du membre fantôme. De plus leur lait est de moins bonne qualité que celui des vaches à cornes.

Depuis le lancement de l'initiative, j'ai reçu beaucoup de commentaires – presque tous positifs. Pour l'instant, environ 20000 signatures sont déjà récoltées. Il nous reste assez de temps, d'ici au printemps 2016, pour atteindre les 100 000. L'initiative est d'ores et déjà un succès: elle a permis de faire parler du thème. Je reçois des lettres de personnes qui ne savent même pas que les vaches ont des cornes à l'état naturel. Maintenant, lors de chaque balade, ils regardent si les vaches qu'ils rencontrent ont des cornes ou non.

Armin Capaul (63) est agriculteur de montagne à la ferme Valengiron dans la commune de Perrefitte, Jura bernois. Il a lancé l'initiative pour les vaches à cornes (www.hornkuh.ch/fr).

